

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
30 Octobre 2023
Date d'affichage
30 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente octobre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	10
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID et Vincent GUILLERME

Absents et excusés :

Annick CUISNIER donne pouvoir à Émilie LOPES pour voter en ses lieu et place.
Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Yves GICQUEL donne pouvoir à Vincent GUILLERME pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CCAS – AIDE EN ENERGIE IMPAYEE
2023 - 69

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Debelle Denis.

Monsieur Denis DEBELLE a réuni la commission communale d'action sociale le 7 novembre 2023 à 19h30 pour présenter un dossier de demande d'aide en énergie impayée.

Après étude du dossier, la commission propose de participer à hauteur de 336 euros sur la somme due de 673,17 euros et de demander au conseil départemental (FSL) de bien vouloir participer à même hauteur.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VALIDE la proposition de la commission de participer à hauteur de 336 euros d'aide pour l'énergie impayée de ce foyer.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir transmettre le dossier au service du Conseil départemental pour une éventuelle aide à la même hauteur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

